

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 795 expulsant fane Volde Tadik du territoire

n° 795

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juillet 1949

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro
31 juillet 1949

VISAS

Les Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promuigué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du chef du service de la Sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est expulsée de la Côte française des Somalls, Pour infraction au décret du 2 février 1953 fixant les conditions d'admission et de séjour des étrangers en Côte française des Somalis, la nommée : Fane Woide Tadik, Ethponienne, née 1922 à Addis-Abeba, fille de Wolde Tadik et de Abebeliche Waiïe-Mariam Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

pour le gouverneur et la delegationle secretaire generalR.

CHAMBOREDON